

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Déclaration des biens et avoirs :

Jean Kissi s'y oppose au motif d'éviter des querelles et jalousies entre des potentiels héritiers P.4



Jean Kissi, SG du CAR

● **Que veut au juste l'opposition togolaise ?**

Nigeria : Le vainqueur de la présidentielle Bola Tinubu tend la main à ses rivaux



Bola Tinubu, le président élu

Mme Sandra Ablamba Johnson Médaille d'Or de la « Ligue universelle du bien public »



P.3

La ministre Sandra Johnson avec sa médaille

Carême chrétien :



Les relations sexuelles sont-elles autorisées? P.5

Conseil des ministres du 1^{er} Mars 2023 :

Un règlement transactionnel du différend entre le Togo et le groupe Bolloré fait la part belle au PAL P.2



Vue partielle du conseil des ministres

Opération de désencombrement des voies sans heurts/ P.3

La diplomatie du gouvernement et la maturité des Togolais :

Un cas d'école



Des agents sensibilisant les femmes



Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.



Conseil des ministres du 1^{er} Mars 2023 :

Un règlement transactionnel du différend entre le gouvernement et Togo Terminal fait la part belle au PAL

La rencontre hebdomadaire de l'exécutif togolais s'est tenue ce mercredi 1er mars 2023 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Cette séance a permis au gouvernement de prendre connaissance de l'issue du différend qui troublait le partenariat entre Togo Terminal et l'État togolais. « Dans le but de développer les activités portuaires, notre pays a accordé en 2001 une concession à la société Togo Terminal (filiale du Groupe Bolloré et anciennement dénommée SE2M) d'une partie importante des activités de manutention portuaire. Quelques années après la mise en œuvre de cette concession et face aux défis communs liés à la poursuite du développement de cette infrastructure majeure, des différends sont nés, en particulier sur l'exclusivité des droits accordés au partenaire privé, » indique le communiqué ayant sanctionné la rencontre. En effet, c'est suite à la saisine d'un tribunal arbitral par Togo terminal que les deux parties, après quatre (4) années de procédure, ont opté pour un règlement transactionnel du différend. Ce règlement a abouti à un accord qui consacre le renforcement du positionnement de notre pays dans le partenariat. Le conseil a, en outre, examiné deux (02) projets de décret et écouté trois (03) communications.

Au titre des projets de décret,

3. Le conseil a examiné en deuxième lecture le projet de décret fixant les conditions d'accès à la profession de transporteur, d'intermédiaire et d'auxiliaire de transport et d'exercice des activités de transport routier.

4. S'inscrivant dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement pour dynamiser la croissance nationale, le présent décret permettra d'améliorer la compétitivité du sous-secteur des transports routiers, en assurant la professionnalisation des acteurs.

5. L'étude de ce texte qui définit les conditions d'accès aux professions de transporteur, d'intermédiaire et d'auxiliaire, notamment l'obligation de se constituer en société commerciale, sera poursuivie lors d'une prochaine séance du conseil des ministres

6. Le conseil a ensuite examiné en première lecture le projet

b. Le conseil a ensuite examine en première lecture le projet de décret portant modalités d'ouverture, d'organisation et de fonctionnement des crèches/garderies au Togo.

7. Le gouvernement a mis le bien-être de la petite enfance au coeur de ses actions. Eu égard au rôle important que jouent les crèches et garderies dans le soutien apporté aux parents ou tuteurs, durant leur temps de travail, il est apparu nécessaire de renforcer le cadre juridique afin de garantir aux enfants la meilleure prise en charge possible.

8. Ce décret fera l'objet d'une nouvelle étude par le conseil.

II. Au titre des communications,

9. Le conseil a écouté une première communication relative à l'état d'exécution du programme de désenclavement et des pistes rurales dans le cadre de

la feuille de route gouvernementale 2020-2025; présentée par le ministre du désenclavement et des pistes rurales.

10. Dans le but d'accompagner durablement la politique agricole de notre pays et de faciliter l'accès des populations rurales aux infrastructures, équipements et services socioéconomiques de base, le gouvernement a inscrit, au titre des projets prioritaires de la feuille de route 2020-2025, un vaste programme de désenclavement et d'aménagement des pistes rurales. La présente communication a pour objet, de rendre compte des travaux qui y ont été effectués.

11. A fin décembre 2022, 680 km de pistes rurales ont été aménagées. S'agissant de l'entretien du réseau existant à 75% en bon et moyen état, 1270 km sont achevés et 712 km sont en cours d'exécution. En termes de modélisation du réseau de pistes rurales, un linéaire total de 3437 km de pistes rurales identifiées et inventoriées, a fait l'objet de collecte des données sur les dégradations en phase pilote dans la région maritime, en vue de la mise en place d'une banque de données pistes rurales (BDPR).

12. Pour rappel, ce programme contribue à l'atteinte des objectifs de l'axe stratégique 2 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui vise à dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie.

13. Le conseil, tout en relevant les progrès réalisés, a instruit pour que des propositions spécifiques soient faites afin de répondre au défi représenté par le nombre élevé de résiliations des marchés attribués aux petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, le conseil a encouragé les services responsables à renforcer l'implication des populations dans le suivi des travaux.

14. Le conseil a ensuite écouté une deuxième communication relative au renforcement du positionnement éco-



nomique de notre pays dans les opérations de manutention au Port autonome de Lomé, présentée par le ministre de l'économie et des finances.

15. Dans le but de développer les activités portuaires, notre pays a accordé en 2001 une concession à la société Togo Terminal (filiale du Groupe Bolloré et anciennement dénommée SE2M) afin de lui confier une partie importante des activités de manutention portuaire. Quelques années après la mise en œuvre de cette concession et face aux défis communs liés à la poursuite du développement de cette infrastructure majeure, des différends sont nés, en particulier sur l'exclusivité des droits accordés au partenaire privé.

16. Suite à la saisine d'un tribunal arbitral par Togo terminal, les deux parties, après quatre (4) années de procédure, ont opté pour un règlement transactionnel du différend. Ce règlement a abouti à un accord qui consacre le renforcement du positionnement de notre pays dans le partenariat.

17. Ainsi les droits économiques tirés de la convention par le Togo sont revalorisés et notre pays acquiert 25% d'actions supplémentaires, qui portent la participation détenue par les pouvoirs publics à 30%, en y ajoutant les 5% précédemment détenus par le Port autonome de Lomé (PAL). Ensuite, le Togo renforce sa participation dans la gouvernance en nommant deux (2) administrateurs supplémentaires au conseil d'ad-

ministration. Enfin, cet accord ouvre la voie à de nouveaux investissements et à l'accueil d'autres partenaires dans le développement du PAL.

18. Le conseil a salué cet accord gagnant-gagnant qui marque la maturité du partenariat entre les deux acteurs. Il a renouvelé ses admirations au Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour l'efficacité de son leadership et la qualité de ses hautes orientations qui permettront de poursuivre la valorisation du port autonome de Lomé.

19. Le conseil a écouté une dernière communication relative à la démarche méthodologique du choix de la zone pilote de la stratégie d'optimisation des pratiques des agents de santé communautaire (ASC) et relais communautaires (RC) au Togo; présentée par le ministre délégué, chargé de l'accès universel aux soins.

20. Le gouvernement togolais, dans sa feuille de route 2020-2025, s'est fixé pour objectif de garantir la couverture sanitaire universelle (CSU) à travers le renforcement de l'accès aux services de base pour tous et l'amélioration de la qualité du système de santé. Parmi les composantes du projet P3 « mise en place de la CSU », figure le renforcement du personnel de santé en s'appuyant sur les agents de santé communautaire, avec une cible de 90% de villages disposant d'un agent de santé communautaire (ASC) formé sur les

soins intégrés.

21. À cet effet, une stratégie d'optimisation des pratiques des ASC et RC au Togo a été validée par le gouvernement, ouvrant ainsi la voie à l'élaboration d'un projet pilote pour tester ladite stratégie avant un passage à l'échelle. Ce projet pilote, qui sera mis en œuvre dans les districts sanitaires (préfectures) les moins performants en santé communautaire, permettra de tester la mise en commun des fonds des partenaires intervenant dans les mêmes zones géographiques.

III- Au titre des divers

22. Le ministre chargé de la santé et le ministre chargé de l'inclusion financière ont rendu compte au conseil de l'adoption et de la publication de la liste des médicaments essentiels sous dénomination commune internationale remboursables dans le cadre du programme school assure.

23. Cette liste, diffusée dans les médias, permet de définir les médicaments à prescrire dans le cadre du programme et donc le remboursement de ceux-ci au profit des formations sanitaires.

Fait à Lomé, le 1^{er} mars 2023

Le Conseil des Ministres

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable

Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef

Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Opération de désencombrement des voies sans heurts La diplomatie du gouvernement et la maturité des Togolais : Un cas d'école

Le développement d'une ville passe notamment par l'aménagement et l'entretien des voies publiques. Au Togo, après avoir fermé les yeux depuis plusieurs années sur l'occupation des emprises des voies publiques, le gouvernement a finalement décidé en décembre 2022 de mettre fin à ce phénomène qui engendre d'énormes problèmes. C'est ainsi, qu'après avoir donné la date butoire pour le 23 février 2023, c'est à dire deux mois après la prise de la décision de désencombrer les voies publiques, le gouvernement s'est inscrit dans une démarche participative et inclusive. Ceci à travers la mise à contribution des élus locaux dans la sensibilisation sur le bien-fondé de l'opération.

Après seulement deux semaines de sensibilisation, c'est un satisfecit total de voir la plupart des occupants libérer les espaces indiqués sans l'intervention policière. Alors que beaucoup pensaient à un bras de fer sans merci entre les commerçants et les forces de l'ordre comme c'est le cas dans plusieurs pays où cette décision est prise, c'est une opération de désencombrement douce qui a été servie. Le Togo en fait l'exception grâce à la diplomatie de ses dirigeants et la qualité d'écoute de sa population. Un acte fort et louable qui démontre la maturité civique du peuple togolais malgré que ce soit à mauvais gré que ces occupants ont retiré leurs installations vu les conséquences économiques que cela va occasionner. Même si certains occupants illégaux traînent encore les pas, l'attitude de la population et des autorités face au processus de désencombrement des voies publiques au Togo, qui est un véritable mal nécessaire, reste à saluer.

L'emprise des voies publiques sont occupées pour diverses activités économiques. Cependant, ces occupations illégales ne sont pas sans conséquences sur la population et le développement des villes

Occasionnée par l'ignorance des dispositions légales, les intérêts économiques, la précarité des populations, le mimétisme, l'incivisme et quelques fois l'exode rural, l'occupation des emprises des voies augmente les risques d'accidents de circulation, rend difficile les services de secours, contribue aux retards dans la réalisation des travaux publics et dépassements de coût liés à la libération préalable des voies avant tous travaux publics.

Aussi, cause-t-elle la déstructuration de la ville et les embouteillages aux heures de pointe et des inondations.

En effet, la libération des emprises revêt nombre d'avantage pour la population et le développement

des villes.

Au-delà, elle renforce la socialisation et les liens communautaires, préserve l'aspect esthétique des villes, facilite l'aménagement du centre-ville et des périphéries et favorise un meilleur assainissement de la ville.

L'opération en cours consiste à emmener progressivement les occupants illégaux de la voie publique à libérer l'emprise.

L'emprise est la bande de terrain appartenant à l'Etat où sont logés tous les éléments qui constituent l'infrastructure des routes et ponts. Elle peut également abriter des ouvrages et des installations complémentaires telles que les lignes électriques et téléphoniques, la fi-



bre optique, les gaines et câblages de nature et d'importance économique et sociale diverses.

L'emprise des voies publiques désigne la superficie occupée par les routes, les trottoirs, les parkings, les jardins publics, les espaces verts, les réseaux de transport public, les espaces de stationnement, etc. en bordure de ces voies. Elle est généralement définie par la limite extérieure de ces éléments, et peut inclure des zones privées telles que les devantures de magasins, les jardins de particuliers, etc.

L'emprise des voies publiques est soumise à des ré-

gles d'occupation et d'utilisation strictes, qui visent à garantir la sécurité et la fluidité de la circulation, ainsi qu'à préserver les intérêts publics. Au Togo, cet espace public est administré par l'Etat dans un contexte de décentralisation par le truchement des collectivités territoriales, notamment les communes.

Ainsi, les autorités togolaises ont interdit l'installation des étalages commerciaux (bouteilles de gaz, pneus, carburant frelaté, matelas...), la construction de baraques servant de point de vente ou d'atelier, l'installation de container. Sont également

anarchique de véhicule, l'abandon des épaves de véhicule sur les trottoirs, l'entreposage de gravas, gravier, sable et autres matériaux de construction sur les trottoirs. De même, le placement de publicité sur l'emprise, les feux tricolores ou autres supports de signalisation est interdit.

Cette opération vise à assurer la sécurité des usagers de la route, à réduire le nombre d'accidents de la circulation, à assurer un rapide accès des secours aux différents lieux d'intervention. Les autorités s'attendent également à un renforcement des liens communautaires (entre commerçants et clients). Elles comptent préserver l'aspect esthétique du centre-ville et des périphéries.

Il est prévu que cette opération soit suivie de l'aménagement de nouveaux espaces publics devant abriter les étalages.

Rappelons que cette opération ne concerne pour le moment que les voies bitumées.

Daniel A.

Mme Johnson Ablamba Médaille d'Or de la « Ligue universelle du bien public »

L'Ong rattachée à l'ONU depuis 1949 et axée sur la promotion de l'action publique et de valeurs humanitaires a décerné à Mme Sandra Johnson Ablamba, ministre, Secrétaire Générale de la Présidence togolaise.

Depuis le 17 février 2023, Mme Sandra Johnson, est de nouveau honorée à l'international pour ses actions publiques et institutionnelles. Elle a reçu la Médaille d'Or de la « Ligue universelle du bien public », une ONG rattachée à l'ONU depuis 1949 et axée sur la promotion de l'action publique et de valeurs humanitaires.

Une distinction qui vient s'ajouter à la double distinction «Prix spécial pour le développement et la promotion de l'investissement privé au Togo» et du « Prix du leadership féminin au Togo», prix décerné par l'Observatoire africain pour la promotion de la bonne gouvernance basée en Côte d'Ivoire.

La dernière distinction à elle décernée, prouve à suffisance, sa détermination, son travail bien fait à la tête de la coordination de la cellule Climat des Affaires au Togo.

Cheville ouvrière de l'administration publique togolaise depuis sa nomination

en 2020, l'officielle a été primée pour sa contribution «à la création de valeurs positives liées au travail ainsi qu'à l'amélioration des services publics», et «à rendre le Togo attractif aux investissements étrangers ces dernières années».

«Je comprends cette distinction comme un acte d'encouragement à encore plus d'engagement, plus de disponibilité au service de mes concitoyens et de l'humanité tout entière», a indiqué la lauréate lors de la cérémonie dans la capitale française.

Qui est Dr Sandra Ablamba Johnson?

Si le Togo peut être cité dans le Millénium Challenge des Etats Unis d'Amérique, le grand mérite revient à la secrétaire générale de la présidence pour son travail comme coordinatrice de la cellule climat des affaires au Togo. Ce qui a permis au Togo, d'obtenir de résultats encourageants aux derniers classements "Doing Business" de la Banque Mondiale.

Nantie d'un diplôme



d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences économiques de l'université de Lomé, d'un diplôme de programmation et politiques financières de l'institut du Fonds monétaire international (FMI) à Washington, et d'un diplôme de l'économie de l'emploi de l'académie du Bureau international du travail à Turin, Dr Sandra Ablamba Johnson, faut-il le préciser est économiste du développement et experte en développement du secteur privé.

Discrète, calme, elle a fait ses premiers pas au Togo comme conseillère du président Faure Gnassingbé, chargée de la cellule Climat des Affaires. A la tête de cette

cellule, sa détermination à faire de cette cellule une réalité vivante, a permis au Togo, d'améliorer réellement son climat des affaires. Si hier, les demandes de création d'entreprises sur le sol togolais était la croix et la bannière, grâce à la cellule climat des affaires, les formalités de création d'entreprises sont devenues très souples et le temps totallement réduit à une question d'heures. Dr Sandra Ablamba Johnson, faut-il le dire, a travaillé sur plusieurs sujets d'ordre économique dont l'évaluation des politiques publiques, le partena-

Suite à la page 4

Déclaration des biens et avoirs : Jean Kissi s'y oppose au motif d'éviter des querelles et jalousies entre des potentiels héritiers

• Que veut au juste l'opposition togolaise ?

L'opposition togolaise ne cessera jamais de surprendre les populations par leur incohérence et ca-fouillage notoires dans ses réactions face aux initiatives du gouvernement. Après avoir pendant des années réclamé à travers des marches et des meetings politiques, la mise en œuvre de la loi sur la déclaration des biens et avoirs dans le pays, Jean Kissi du CAR a choqué les Togolais en fustigeant la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle pour des raisons socio-culturelles. Alors que tout est fin prêt pour le démarrage effectif de la déclaration des biens et avoirs tant réclamée par la classe de l'opposition y compris le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) de Jean Kissi, ce dernier a surpris désagréablement la population et surtout les auditeurs de Radio Victoire FM dans sa sortie médiatique du début de la semaine.

Le Togo s'est engagé dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. La Loi organique N° 2020-003 du 24 janvier 2020 fixe les conditions de déclaration de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents assujettis. C'est dans ce sens que le médiateur de la République Mme Awa Nana Daboya investi pour recevoir les déclarations des biens et avoirs s'attèle à concrétiser le processus au grand bon-

heur du gouvernement et du peuple togolais. Quel n'a pas été l'étonnement des Togolais d'entendre le secrétariat général du CAR, un parti politique de l'opposition de surcroît "des deshérités" se dresser contre cette décision du gouvernement visant à lutter contre la corruption ?

Pour Kissi, la seule chose importante qu'il faille pour la transparence et la bonne gouvernance est la lutte anticorruption. « Le mal dont le Togo souffre et pour lequel on propose ça comme solution, ce n'est pas la déclaration des biens qui va le résoudre, c'est la lutte anticorruption qui va le résoudre ».



dre». L'on se demande si le secrétaire général du CAR est plus crédible que la constitution togolaise ou encore si la déclaration des biens et avoirs n'est pas une autre forme de lutte contre la corruption. Malgré que plusieurs pays du continent noir avec les mêmes réalités sociales culturelles que le Togo, pratiquent déjà la déclaration des biens, Jean Kissi estime que cette pratique en Afrique crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

« Il y'a des problèmes, il y a des pesanteurs socio-politiques, culturelles africaines que je connais : plusieurs parents n'ont pas envie que leurs enfants sachent les biens qu'ils ont, parce que les enfants, ils trempent dans la paresse. Et déjà des querelles, des jalousies qui com-

meuvent, il y a plusieurs parents qui ont des biens et qui n'ont pas envie que les enfants sachent. Il y a des parents, nous sommes dans un continent où la polygamie est encore un effet qui est là. Et il y a des hommes qui ont deux à trois femmes. Ils n'ont pas envie sincèrement que les femmes connaissent la nature de leur biens pour qu'il n'y ait pas l'impression que c'est à cause de l'argent que la femme soit encore là, ou qu'on prévoie donner à telle femme telle chose et l'autre va chercher à la tuer parce que, à l'autre, on a promis tel bien », a tenté de convaincre, Jean Kissi sur les ondes de radio Victoire FM lundi dernier.

Certes s'il est vrai que ces pesanteurs ne sont pas

négligeables dans le processus de la déclaration des biens et avoirs, pourquoi avoir attendu la veille du démarrage pour relever ces difficultés de vivre ensemble que cela pourrait engendrer? Tout compte fait, le gouvernement togolais très avisé a vu d'avance ce problème que l'opposition dans son sommeil évoque à cette dernière minute. En effet, grâce à l'esprit éclairé du président de la République Faure Gnassingbé, des dispositions sont prises pour préserver la paix et le vivre ensemble dans les familles et dans la société après la déclaration des biens et avoirs. D'abord une campagne de sensibilisation sur le bien-fondé de cette décision de déclaration des biens a été organisée et ensuite l'option pour une déposition sous plis fermé avec une stricte confidentialité, a été prise par le gouvernement.

Pour l'heure rien ne peut arrêter cette vision du chef de l'État qui est d'ailleurs appréciée un peu partout dans l'opinion publique nationale, de se réaliser.

Daniel A.

Mme Johnson Ablamba Médaille d'Or de la « Ligue universelle du bien public »

Suite de la page 3

riat Public-Privé, la promotion de l'investissement, le suivi stratégique des réformes pour l'amélioration du climat des affaires, allant de l'institutionnel à l'opérationnel y compris l'accompagnement et l'appui-conseil aux opérateurs économiques. Elle procède également aux analyses de l'environnement socio-économique et apporte des conseils stratégiques au Président Faure Gnassingbé sur lesdits sujets.

Pour obtenir une meilleure croissance économique, deux grands axes d'amélioration ont été priorités sous son magistère:

– un soutien de la part du secteur privé, partant du principe que le gouvernement ne peut pas tout faire.

– allègement des procédures administratives en mettant l'accent sur la digitalisation.

Elle a mené une politique audacieuse et volontariste salubre:

– la transformation numérique récente du Togo séduit les entreprises et les investisseurs.

– les changements sont impressionnants et les résultats obtenus le sont tout autant : allègement du transfert de propriété, amélioration de la TCA ou Taxe sur le chiffre d'affaires, déclaration et paiement des impôts en ligne, suppression de taxe et baisse des impôts pour les sociétés, baisse des frais de raccordement au réseau électrique, dématérialisation de la demande du permis de bâtir, numérisation complète du registre du commerce, possibilité de créer une entreprise en seulement 7 heures avec des coûts réduits à peau de chagrin, organisation réussie du premier Forum Economique Togo-Union Européenne, bond de 19 points au classement Doing Business et palmarès du pays le plus réformateur d'Afrique, 5ème place du Togo en Afrique concernant la place de la femme dans l'économie...

Carole A.

Aménagement du territoire : Le Togo bientôt doté d'un outil stratégique

Gouverner c'est prévoir, le gouvernement togolais adhère parfaitement à cette logique. Dans l'objectif de bien planifier l'installation à long, à moyens et à court terme des infrastructures de base au profit des populations, le gouvernement est en passe de disposer d'un outil stratégique et technique. Il s'agit du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) dont le processus d'élaboration a été lancé mardi à Lomé 26 février dernier par le premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé.

L'aménagement du territoire tel que défini dans le document de politique nationale d'aménagement du territoire, est l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication, voire stratégiques.

Face au déséquilibre entre Lomé et le reste du territoire et entre les différentes régions, le pays se dote d'une vision spatiale pour réduire



ces déséquilibres. Il s'agit de mettre fin au laissez-faire territorial et favoriser l'accès équitable des populations aux services sociaux de base selon la vision du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé.

Intervenant lors du lancement, la cheffe du gouvernement a salué la bonne mobilisation des acteurs impliqués dans l'élaboration de ce processus qui s'inscrit dans la dynamique de réformes et d'inclusion pour réduire les disparités. Elle a appelé à accélérer les actions pour plus d'impacts et à agir réellement et rapidement au profit des plus vulnérables.

« Ce schéma est un outil à la fois stratégique et technique qui a pour but d'intensifier la mise en œuvre des infrastructures de base au profit des populations

quelle que soit leur localisation sur le territoire national. Il sera un outil d'accélération des réponses en particulier dans les zones exposées à la menace sécuritaire », a indiqué Victoire Tomégah-Dogbé.

Le SNAT constitue aussi bien pour les pouvoirs publics, que pour le secteur privé, la société civile et les partenaires, un outil stratégique d'aide à la décision et d'identification dans la gestion de l'espace public qui renforcera les grandes orientations de développement. Les travaux d'élaboration de cet outil devront durer huit mois.

Essobiou A.

FoPAT : La région centrale adhère fortement à la politique de Faure Gnassingbé pour une agriculture émergente

Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a présidé samedi 25 février 2023 à Sokodé, la cérémonie de clôture de la quatrième étape du Forum des Producteurs Agricoles du Togo (FOPAT).

Après Dapaong pour les Régions des Savanes, Tsévié pour la Maritime et Atakpamé pour le compte de la Région des Plateaux, c'est la ville de Sokodé qui a accueilli l'étape de la Région Centrale du Forum des Producteurs Agricoles du Togo (FOPAT). Ouverte le jeudi 23 par Antoine Lekpa GBEBENI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, cette quatrième étape a été clôturée le samedi 25 février 2024 par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Le Président de la République a été chaleureusement accueilli par les populations de la région centrale. Ces dernières ont manifesté leur adhésion totale à ce projet qui ambitionne impliquer plus d'acteurs au niveau local. L'objectif est de mener des réflexions avec les acteurs directs afin de contribuer à une agriculture moderne et plus résiliente. Sur ses canaux sociaux, le dirigeant togolais s'est dit « agréablement touché par la chaleur de l'accueil réservé » à sa délégation et à lui-même à Sokodé, par les populations de la Région du Centre. « Cette ferveur et cet enthousiasme ont également marqué les travaux de clôture du FOPAT Cen-

trale, qui nous ont permis d'évoquer les perspectives d'une transformation de l'agriculture, sur la voie de la souveraineté alimentaire et de la création de richesses », a-t-il témoigné.

Plusieurs sujets ont été abordés pendant les trois (03) jours de travaux notamment la transformation des produits agricoles, l'autosuffisance alimentaire, le financement des initiatives agricoles, la création d'emplois et la vision du Gouvernement pour le développement agricole.

« Nous avons eu raison de décentraliser le forum des agriculteurs, vu l'importance que nous accordons au secteur, non seulement pour nous nourrir, mais aussi pour rétablir la balance commerciale agricole, enrichir les producteurs et créer des emplois. Nous voulons partager avec les acteurs les stratégies gouvernementales, les écouter pour une meilleure réussite de nos programmes et projets de développement agricole », a expliqué Faure Gnassingbé.

A l'instar des autres régions, Faure Gnassingbé a échangé directement avec les acteurs impliqués grâce au débat interactif. Ces producteurs ont exprimé leurs difficultés au Président de la



Le Chef de l'Etat lors de FoPAT de la région centrale

République qui leur a donné des réponses satisfaisantes.

Il s'est félicité par ailleurs de la qualité des échanges à ce dialogue inclusif qui a permis d'examiner les réalisations dans les différentes préfectures de la région.

Ainsi, dans un débat interactif, les producteurs ont partagé avec le Président de la République leur vision pour le secteur agricole. Ils ont particulièrement évoqué des difficultés notamment la lourdeur de l'accès aux intrants.

Une préoccupation des agriculteurs qui n'a pas laissé indifférent le Chef de l'Etat qui s'est même interrogé sur les causes de cette situation. Il a apporté des solutions idoines pour répondre davantage aux besoins des producteurs. Des mesures qui redonnent déjà

espoir aux producteurs.

« Nous avons trouvé satisfaction, des solutions ont été données en ce qui concerne la lourdeur administrative pour acquérir des engrais. Le Chef de l'Etat, sur le champ, a trouvé une solution à ce problème. Je suis très satisfait des réponses du Président de la République », s'est réjoui Koffi, un producteur de la plaine de Mò.

L'autre nouvelle qui a réjoui les producteurs, c'est l'engagement pris par le Dirigeant togolais pour faciliter davantage l'accès aux financements. La concrétisation de cet engagement va contribuer à accroître la production agricole dans cette région du pays.

Par ailleurs, suite aux recommandations du Prési-

dent de la République, un accent particulier sera mis sur la modernisation du secteur, la recherche de la souveraineté alimentaire, l'exploitation intensive des Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP), la mécanisation et le renforcement des infrastructures de soutien, la facilitation de l'accès aux intrants, au financement et la création de richesses.

Il est à souligner que les particularités de la région centrale en termes de potentialités agricoles, de production animale et de cartographie des terres agricoles ont également été relevées dans les échanges afin d'adapter les initiatives gouvernementales aux besoins réels des acteurs.

Placé sous le thème « transformation structurelle de l'agriculture togolaise : défis et perspectives », ce Forum s'est tenu dans la région centrale du 23 au 25 février, après les étapes des régions des Savanes, Maritime et Plateaux.

La 5ème étape du Forum des Producteurs agricoles du Togo (FOPAT) se tiendra à Kara.

Daniel A.

Togo : 336 morts enregistrés dans 3534 cas d'accidents au 2ème semestre 2022

Le ministère de la sécurité et de la protection civile et celui des transports routier, ferroviaire et aérien ont fait mardi le point des accidents de circulation enregistrés au deuxième semestre de 2022. La situation qui reste inquiétante, appelle à une prise de conscience de tous les usagers de la route pour une réduction considérable des cas d'accidents et de morts.

Selon le bilan communiqué mardi 21 février dernier, 3534 accidents de circulation ont été enregistrés entre le 1er août et le 31 décembre 2022. Ces accidents ont fait 336 morts et 5055 blessés.

Pour ce qui est des accidents, les motos sont impliquées dans 2542 cas, véhicules légers 662, camions 122 cas, tricycles 180 cas, vélos 27 cas et train 1 cas.

La situation de mort par usagers de la route révèle que 211 morts sont occasionnés par des motocyclistes, 52 par des piétons, 40 par des véhicules légers, par des tricycles, 6 par des cyclistes et 3 par des camions.

Au total, l'année 2022 a enregistré 7507 cas d'accidents, 683 morts et 9818 blessés. Des chiffres en hausse par rapport à l'année 2021.

Le ministre en charge des transports appelle à une prise de conscience pour renverser cette situation.

« La sensibilisation doit se poursuivre à tous les niveaux. 2023 c'est une année de défi pour les transporteurs. Nous devons tout faire pour baisser considérablement le nombre d'accidents et de morts », a déclaré Affoh Atcha-Dédji.

Ampiaba A.

Industrie : L'usine de transformation de karité mis sur les rails à Gbatopé

Lentement mais sûrement, le Togo progresse dans la transformation locale des produits nationaux. À côté de la Plateforme Industriel d'Adetikopé qui industrialise déjà beaucoup de produits locaux, d'autres unités de transformation industriel des produits agricoles s'installent ça et là à travers tout le pays. Parmi ces unités industrielles se trouve l'usine de transformation d'amande de Karité. Implantée dans la préfecture à Gbatopé dans la préfecture de Zio, l'usine de transformation d'amande de Karité, a été inaugurée le vendredi 24 février 2023, par le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé.

« J'ai procédé, au nom du Président de la République Faure Gnassingbé, à l'inauguration de la nouvelle usine de Label d'Or, une usine de transformation de karité issu d'amandes de karité biologiques, avec un impact faible sur l'environnement », a écrit la cheffe du gouvernement sur son compte twitter.

« Félicitations à M Bakoundah, le promoteur, et merci à ses partenaires, pour cette infrastructure qui valorise nos produits et promeut les emplois locaux dans la droite ligne de la vision du PR, pour la transformation économique de notre pays », a ajouté Mme Tomégah-Dogbé.

Implantée sur une superficie de 3600 m², cette unité industrielle traite l'amande de Karité fournie et procède directement à la transformation en beurre et en tourteau. A



terme, renseigne-t-on, « la capacité de transformation annuelle est envisagée à 4.320 tonnes de beurre de karité et 6.750 tonnes de tourteau ».

Selon le responsable de la nouvelle usine de Label d'Or, Gustave Bakoundah, leur usine de transformation de karité est certifiée bio et dotée d'un processus de standardisation et de contrôle qualité calqué sur les meilleures pratiques en la matière. Présent à la cérémonie

d'inauguration, le Ministre du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale, Kodjo Adédzé, a estimé que la création de cette unité s'inscrit

parfaitement dans la dynamique de création massive d'emplois, de lutte contre la pauvreté dans les milieux ruraux. « La mise en œuvre de ce projet apporte une valeur ajoutée certaine aux amandes de karité du Togo. Le Gouvernement est plus que convaincu que l'implantation de cette usine contribuera à l'essor socio-économique de notre pays », a laissé entendre le Ministre Adedze.

Essobiou A.

Nigeria : Le vainqueur de la présidentielle Bola Tinubu tend la main à ses rivaux

Au Nigeria, le président nouvellement élu, Bola Tinubu, a reçu ce mercredi après-midi 1er mars, le certificat de son élection lors d'une cérémonie solennelle devant les membres de la Commission électorale à Abuja. Même chose pour le vice-président élu, Kashim Shettima. À cette occasion, Bola Tinubu a tenu un discours où il appelle ses opposants à travailler avec lui. Ses opposants qui annoncent des recours pour contester l'élection.



En habit blanc et chapeau traditionnel yoruba rouge, acclamé par ses supporters de l'APC, le parti au pouvoir, Bola Tinubu brandit au-dessus de sa tête le certificat faisant de lui le nouveau président élu du Nigeria.

Puis au micro, il fait un discours solennel qui se veut rassembleur. « Je sais que beaucoup n'ont pas voté pour moi, dit-il, et que vous êtes déçu que ce ne soit pas votre candidat ici à ma place devant vous (...) » Bola Tinubu appelle tous les Nigériens à travailler ensemble pour créer des emplois et rétablir la paix.

Le président élu Bola Tinubu, au centre, présente son certificat, accompagné de son épouse Oluremi Tinubu, à droite, et du président de la Commission électorale nationale indépendante (INEC) Mahmood Yakubu, à gauche, lors d'une cérémonie à Abuja, le

mercredi 1er mars 2023. AP - Ben Curtis

Pour l'heure, son principal adversaire, Atiku Abubakar, dont c'était la sixième candidature et, à 76 ans, peut-être la dernière, n'a fait aucune déclaration.

Peter Obi, quant à lui, a promis de prendre la parole prochainement. Celui qui devait être son vice-président, Yusuf Dati Baba Ahmed, a tenu une conférence de presse plus tôt dans la journée. Il appelle les partisans du Labour Party à rester calmes, à se mobiliser massivement pour aller voter le 11 mars, pour les élections des gouverneurs et des assemblées au niveau des États. Le Parti travailliste confirme son projet de mener des actions en justice pour dénoncer des fraudes et des manipulations du scrutin de samedi passé.

Comment expliquer l'élection de Bola Tinubu ?

Le bilan du président

sortant Muhammadu Buhari n'a pas joué en sa faveur, selon Laurent Fourchard, directeur de recherche au CERI, le Centre de recherches internationales à Sciences Po Paris et spécialiste du Nigeria.

« Ça serait trop court de dire qu'il a gagné uniquement par la triche. Il y a plein de facteurs qui ont joué en sa faveur. Il s'est dissocié de ce bilan désastreux. Il a voulu promouvoir plutôt son bilan comme gouverneur à la tête de l'État de Lagos entre 1999 et 2007. Et effectivement, il avait mené des politiques assez actives en termes de transports, de réduction de la criminalité, de récupération des espaces publics. Il a vraiment construit sur cette image de gouverneur capable de changer le pays et il dit ce que j'ai fait à Lagos, je peux le faire au niveau du Nigeria », explique Laurent Fourchard.

Puis le chercheur ajoute : « Le deuxième point, c'est que APC (All Progressives Congress) reste le plus important parti politique en termes de d'organisation politique. Ils contrôlent le gouvernement fédéral et 25 États sur 36. Et c'est important pour gagner une élection parce qu'il y a de nombreux réseaux politiques qui sont en fait des obligés des gouverneurs et qui votent un peu dans la ligne de ce que le gouverneur suggère de faire », souligne-t-il.

« Troisième point, APC a passé un certain nombre d'accords avec des gouverneurs d'opposition, notamment dans deux États dans le sud - River State et Ohio State - et les deux gouverneurs ont fait campagne contre leur parti. Donc Tinubu a vraiment un sens politique, il peut passer des

accords avec ses ennemis pour gagner des voix en fait à la présidentielle », précise encore Laurent Fourchard. « Quatrième point, ce sont les formes d'intimidation : l'usage de la violence, de bourrage d'urnes. C'est trop tôt pour dire si le niveau de violence et l'intimidation était plus fort à cette élection qu'aux élections

précédentes. On sait en tout cas qu'à Lagos, pour plusieurs partis, tous les membres du Labour Party qui ont été empêchés de voter plus que les membres de APC », conclut Laurent Fourchard.

rfi.fr

Carême chrétien : Les relations sexuelles sont-elles autorisées ?

L'Église a un regard positif sur la sexualité et sur les rapports sexuels. L'Église valorise les relations sexuelles dans le mariage, car elles expriment le consentement et le don de soi dans le mariage. Pour les couples mariés à l'église, les relations sexuelles sont-elles permises au temps de carême ?



Pendant le temps de carême catholique, les fidèles se posent plusieurs questions dont celle liée à la relation sexuelle. Que faire pendant le temps de carême c'est à dire à partir du mercredi des cendres ?

L'Église a un regard positif sur la sexualité et sur les rapports sexuels. L'Église valorise les relations sexuelles dans le mariage, car elles expriment le consentement et le don de soi dans le mariage. Pour les couples mariés à l'église, les relations sexuelles sont permises car elles participent au bien du couple et leur permettent d'atteindre une des finalités du mariage qu'est la procréation.

Par conséquent s'abstenir des relations sexuelles dans le temps de carême doit être une décision des deux conjoints, il doit y avoir un consentement.

L'abstinence dans le mariage est une décision des deux conjoints et non une imposition venant d'une partie au nom d'une certaine spiritualité. Dans le couple tout se décide ensemble en tenant compte de l'autre.

Pour les couples non mariés à l'église, les fiancés et autres formes de couple ou les mariés au niveau traditionnel, les relations

sexuelles sont interdites pendant le carême et après car selon la position de l'Église seuls des couples mariés à l'église ont ce droit qui leur est exclusivement réservé. L'Église ne reconnaît que le mariage religieux comme sacrement. Tous les autres liens au regard de l'Église ne sont pas des sacrements, ce sont des concubinages.

Que retenir ?

Les relations sexuelles durant le temps de carême sont permises pour les couples mariés religieusement car selon l'Église les relations sexuelles ne sont autorisées que pour ces couples précis. L'Église ne condamne pas les autres couples au feu. Mais elle les invite à se décider de manière radicale pour que leur relation soit élevée au rang de sacrement, qui est un canal de grâce. L'Église ne met pas de pression concernant le mariage parce que le mariage est une vocation, un sacrement. Chacun est appelé à respecter son état et à être fidèle dans son état. L'Église respecte la liberté des enfants de Dieu.

Bon temps de carême

Père Marius Hervé Djadji

Réactions au discours du président Emmanuel Macron sur la politique africaine de la France

Le président français, Emmanuel Macron, a présenté, lundi 27 février 2023, à l'Élysée les orientations de sa politique africaine pour les années à venir.

Avant d'entamer, mercredi 1er mars, sa tournée sur le continent africain qui le conduira au Gabon, en Angola, au Congo et en République démocratique du Congo, le président français, Emmanuel Macron, a présenté, ce lundi 27 février, les nouvelles orientations de sa politique africaine. Premières réactions recueillies par RFI.

Libreville, capitale gabonaise, est la première étape de cette tournée où nous retrouverons notre envoyée spéciale Paulina Zidi.

« C'est une discussion d'avant match, avant de se déplacer sur le terrain », a déclaré Emmanuel Macron pour évoquer ce discours sur le futur partenariat Afrique-France, un discours qu'il a donc voulu faire en France parce que cela concerne aussi les Français. Ne pas parler d'Afrique qu'en Afrique, mais mobiliser avant ce déplacement marathon.

Quatre pays, en quatre jours - le Gabon, l'Angola, le Congo-Brazzaville et la République démocratique du

Congo (RDC) - et quatre thématiques : la lutte contre le changement climatique et la protection des forêts à Libreville, la sécurité alimentaire à Luanda, les questions mémorielles à Brazzaville et enfin les échanges et les partenariats économiques, scientifiques et culturels à Kinshasa.

Une longue séquence pour ce 181^e déplacement du président français sur le continent, le deuxième en Afrique centrale en à peine six mois. « J'assume cet accent tonique », a ajouté Emmanuel Macron, dans une région en proie à des défis sécuritaires, mais aussi

Suite à la page 7

Championnat militaire et paramilitaire de football : OTR – RBRA pour lancer la 37^e édition

Le coup d'envoi de la 37^{ème} édition du Championnat militaire et paramilitaire de football a été donné le mardi 28 février au Stade Omnisports de Lomé En match inaugural, l'AS OTR a été battu par le RBRA sur un score de 0-1.

Le championnat militaire et paramilitaire de football a bel et bien démarré le 28 février et prendra fin le 18 mars 2023. Au total, 17 équipes militaires et paramilitaires prennent part à cette messe footballistique. L'amendement des textes, le tirage au sort, le calendrier de la compétition, et d'autres aspects concernant la bonne marche du tournoi étaient à l'ordre du jour.

Les rencontres se joueront au Stade Omnisports de Lomé, sur les terrains de l'Etat Major Général des FAT et de la JCA

« Tout a bien commencé aujourd'hui par cette réunion technique qui nous permet de préciser les équipes qui s'engagent... Cette année, il n'y aura pas deux zones. Tous les corps militai-

res et paramilitaires se retrouvent à Lomé et vont compétitionner. C'est à Lomé que tout va se dérouler y compris la finale. Les clubs sont prêts pour cela. L'intérêt de cette réunion technique est de préciser les engagements, faire connaître aux clubs engagés le règlement de jeu, préparé par la division sport de l'état major et soumis à l'adoption de tous les clubs présents. Qu'on se mette d'accord sur tous les articles devant régir la compétition avant son entame», a fait savoir le Colonel Agoro Medjessiribi, président du comité d'organisation. Le président du comité d'organisation évoque les raisons de l'organisation, chaque année, du championnat militaire et paramilitaire.

« La hiérarchie militaire et paramilitaire est heureuse de



voir ses éléments participer dans ce qu'ils savent faire. Dans notre corps de métier, nous sommes déjà très sportifs. On associe certains jeux à savoir le ballon militaire, le Volleyball, le Handball, le football. Chaque année, au-delà de ces sports que je viens de citer plus l'athlétisme, une garnison est désignée pour assurer l'organisation. L'état major retient les jeux auxquels on doit se prêter. Mais le football revient à chaque fois» ,

a-t-il conclu. Rappelons que la Gendarmerie Nationale, 1er RI, 2e RI, 3e RI, 4e RI, RBRA, RPC, 1er BIR, 23e BIM, RCGP, RSA, Corps des Sapeurs Pompiers, l'Armée de l'Air, la Marine Nationale, la Police Nationale, la Douane et le CSAP sont les

équipes qui vont participer à l'édition 2023 du championnat militaire et paramilitaire de football. Trois stades ont été retenus ; le stade municipal de Lomé, le stade de la JCA et le terrain de l'état major.

Les différents groupes au terme du tirage au sort : Groupe A : OTR, RBRA, CSP, 1er RI

Groupe B : Gendarmerie Nationale, RSA, Marine Nationale, 3e RI

Groupe C : RPC, 2e RI, RCGP, Armée de l'Air

Groupe D : Police Nationale, CSAP, 1er BIR, 4e RI, 23e BIM.

avec lequipe228

Réactions au discours du président Emmanuel Macron sur la politique africaine de la France

environnementaux, sanitaires et autres.

Un exercice d'équilibrisme aussi pour le président français qui se rend dans deux pays, le Gabon et la RDC, en pleine année électorale, avec des présidentielles prévues, respectivement à la fin de l'été et en fin d'année, un calendrier qui a déjà notamment fait réagir une partie de l'opposition et de la société civile gabonaise pour qui ce déplacement pourrait être perçu comme un soutien au président Ali Bongo qui pourrait briguer un troisième mandat.

C'est le cas de Marc Ona, coordinateur du mouvement « tournons la page » qui parle de sa « déception » au micro de Guillaume Thibault, de la rédaction Afrique. « J'aurais aimé que monsieur Macron mette l'accent sur la gouvernance », nous dit-il.

C'est la déception... Monsieur Macron est passé rapidement sur la corruption, il n'a pas prononcé le mot 'bonne gouvernance'... L'Afrique aujourd'hui est complètement délabrée parce que la gouvernance politique a occulté tous les autres aspects : ce sont les hommes providentiels qui décident, qui créent les institutions, qui font la pluie et le beau temps en Afrique en violation des Constitutions et des textes

Au Sénégal, notre correspondante Charlotte Idrac a suivi le discours avec des étudiants de l'école de journalisme du CESTI, à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Nous l'avons suivi devant un écran géant, un grand écran branché sur France 24, en direct, avec une vingtaine de jeunes étudiantes et étudiants.

Discours suivi avec attention. Certains ont pris des notes, très concentrés. Il y a eu quelques sourires, des soupirs aussi. Mais vraiment, au final, ce qui ressort, c'est que ce discours n'a pas convaincu ces jeunes.

« Rien de nouveau », disait l'un d'eux qui avait suivi le discours de Ouagadougou en 2017. Il disait avoir eu le sentiment d'avoir entendu les mêmes choses, les mêmes mots, les mêmes promesses de rupture.

« C'était un discours infantilisant », disait un autre. Plusieurs ont dénoncé « des contradictions, des ambiguïtés ». Par exemple, quand le président Macron affirme qu'il ne souhaite pas rentrer dans une compétition sur le continent, c'est précisément parce qu'il sait que la compétition est féroce qu'il s'est prononcé.

Sur la démocratie aussi, plusieurs ont réagi en dénonçant un « deux poids, deux mesures » de la France sur la question des troisièmes mandats en Afrique ou encore sur la transition au Tchad.

« Il n'y a pas de sentiments antifrançais, mais il y a un sentiment pro-africain », c'est ce qu'ont dit plusieurs de ces jeunes, avec une volonté affichée de changement.

Suite de la page 6



A l'attention du personnel de l'Office et des partenaires publics et privés

Ouverture des inscriptions pour la promotion 2023-2024

www.iffd.otr.tg

FILIERES	CONDITIONS A REMPLIR
CYCLE SUPERIEUR	
IMPÔTS	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un Bac+5 ; Avoir un Bac+4 et justifier de 2 années d'expériences ; Avoir un Bac+3 et justifier de 5 années d'expériences ; Etre au moins de grade P1 (Pour les candidats agents de l'OTR).
DOUANES	
MANAGEMENT DES SERVICES FISCAUX ET DOUANIERS	
TRESOR	
CYCLE MOYEN	
GEOMETRE TOPOGRAPHE	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un Bac +3 ; Avoir un Bac+2 et justifier de 2 années d'expériences.

DATE LIMITE
Vendredi 31 mars 2023

Les agents désireux de faire acte de candidature à un cycle sont invités à remplir la fiche de candidature disponible à la Division de la Formation et du Recyclage ou en ligne sur le lien ci-dessous :

<https://bit.ly/3xbrkkl>

Pour plus d'informations, contactez :

ALAYI Olivia Méhiza,
Tél. : (+228) 92 31 63 48,
E-mail : malayi@otr.tg ;

AVUMADI Ewopéwokpo Essi,
Tél. : (+228) 90 02 96 00,
E-mail : eavumadi@otr.tg

Un test écrit sera organisé pour les candidats présélectionnés.

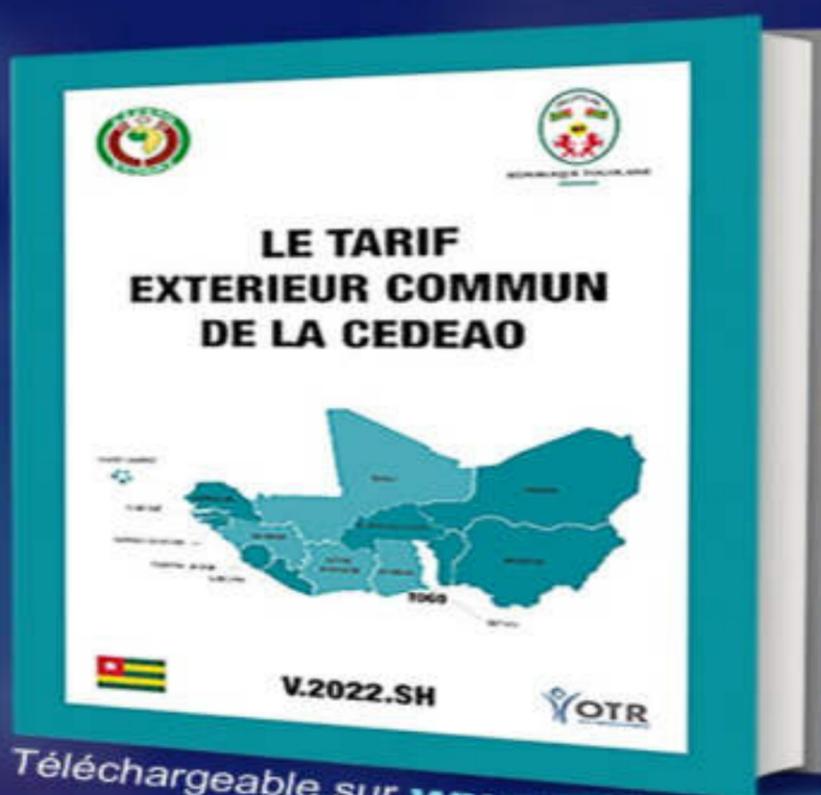
⚠ Les externes doivent joindre à leurs dossiers une autorisation de leur employeur

Apprêter sa juste monnaie à l'approche de nos postes de péage nous permet un franchissement rapide de ceux-ci.



TARIF EXTERIEUR COMMUN

V.2022.SH



les 4+ du TEC V.2022.SH

Adaptation à l'évolution des pratiques commerciales

Prise en compte des questions environnementales et sociales

Prise en compte des progrès technologiques

Prise en compte de la lutte contre le terrorisme par la spécialisation des Biens à Double Usages (BDU)

En vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022

FEDERER POUR BATIR
 www.otr.tg